

12 juillet 2018
Français
Original : anglais*

**Vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés
au plan national de la lutte contre le trafic illicite
des drogues, Afrique**

Dar es-Salaam, République-Unie de Tanzanie,
17-21 septembre 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire**

**Situation actuelle de la coopération régionale
et sous-régionale dans le cadre de la lutte
contre le trafic de drogues**

**Situation actuelle de la coopération régionale et
sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic
de drogues**

Rapport du Secrétariat

I. Introduction

1. Depuis la vingt-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, tenue à Hurgada (Égypte) du 18 au 22 septembre 2017, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a continué d'élaborer et d'appliquer des programmes qui doivent permettre de résoudre les problèmes relatifs à la drogue et à la criminalité organisée en Afrique. Le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée continuent d'entraver le développement économique et social de nombreuses régions du continent. Cette situation est aggravée par d'autres facteurs tels que les guerres et les conflits internes, les répercussions des soulèvements en Afrique du Nord, les faiblesses du système social et de justice pénale, la corruption, les perspectives limitées qui s'offrent aux jeunes et la disparité des revenus, qui favorisent tous amplement les activités que les groupes criminels organisés mènent dans la région. En outre, depuis quelques années, les pays d'Afrique sont de plus en plus touchés par le passage sur le continent de certains itinéraires mondiaux du trafic de drogues, notamment de l'itinéraire suivi par la cocaïne depuis l'Amérique latine et de la route dite du Sud empruntée par les opiacés afghans en direction de l'Afrique de l'Est. Il est nécessaire de mettre en place une réponse globale et une coopération internationale forte pour contrer à la fois les flux de drogues illicites qui circulent le long de ces itinéraires et les problèmes croissants liés à l'effet d'entraînement du passage de ces flux sur les marchés nationaux de la drogue. De plus, il existe selon les informations transmises par les gouvernements un lien de plus en plus clair entre trafic de drogues

* Disponible uniquement en anglais, arabe et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.

** UNODC/HONLAF/28/1.



et groupes terroristes, notamment en ce qui concerne l'utilisation du produit du commerce illicite de drogues pour financer des activités terroristes.

II. Initiatives à l'échelle de l'Afrique

2. L'ONUDC a continué d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité pour la période 2013-2017 et a fourni une assistance technique aux pays de l'Union africaine dans les domaines couverts par le Plan d'action, comme il est indiqué en détail dans les chapitres suivants.

3. Les initiatives de l'ONUDC visant à lutter contre le trafic de drogues sur l'ensemble du continent comprennent le Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), qui a permis la création de services mixtes de contrôle portuaire dans des pays de diverses parties d'Afrique, et le Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP) qui, à partir de la zone qu'il couvrait initialement en Afrique de l'Ouest et en Amérique latine, a continué de s'étendre à d'autres parties d'Afrique, dont l'Éthiopie, le Kenya et le Mozambique.

III. Afrique de l'Ouest

4. L'ONUDC a continué de soutenir les États membres d'Afrique de l'Ouest dans le cadre du Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest (2016-2020), qui est aligné sur le nouveau Plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) visant à lutter contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie dans la région. Ce Programme tient compte des priorités définies dans le nouveau Plan d'action et contribue à sa mise en œuvre. Il sert également de cadre aux activités menées sur les plans régional et national, et vise à favoriser la coopération en matière de lutte contre le trafic de drogues et à aider les États membres à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs.

5. Le trafic de cocaïne demeure un sujet de préoccupation majeur en Afrique de l'Ouest. La voie aérienne (y compris par l'intermédiaire de passeurs et de colis) est devenue l'un des principaux modes de transport, tendance probablement liée à la hausse du trafic aérien entre l'Amérique du Sud et l'Afrique de l'Ouest. Selon des informations récentes, cette tendance serait appelée à se poursuivre, eu égard à l'augmentation de la consommation de drogues dans la sous-région.

6. La quantité de cocaïne saisie en Afrique de l'Ouest depuis le lancement du projet AIRCOP s'élève à 1,9 tonne, dont 140 kg au cours de la période considérée.

7. Les saisies de métamphétamine réalisées dans les aéroports africains participant au projet AIRCOP ont atteint un niveau analogue aux saisies de cocaïne (1,6 et 1,9 tonne, respectivement), les aéroports de Lagos (Nigéria) et de Cotonou (Bénin) en représentant la plus grande part. En 2017, la Cellule aéroportuaire anti-traffic d'Accra a saisi 54,5 kg de métamphétamine à destination de l'Afrique du Sud via Addis-Abeba. Le passeur était un ressortissant sud-africain.

8. Les saisies d'héroïne sont en augmentation, les aéroports de Lagos, Accra et Cotonou étant ceux où leur niveau est le plus élevé, les aéroports de Bamako, Lomé et Ouagadougou venant ensuite. Parmi les aéroports cités, ceux de Lagos et Cotonou arrivent en tête pour le nombre de saisies de précurseurs (notamment l'éphédrine et la phénacétine), ce qui pourrait indiquer l'existence en Afrique de laboratoires servant à la fabrication de nouvelles substances psychoactives. De tous les aéroports du continent, celui de Cotonou était parmi les trois premiers en ce qui concerne les saisies de métamphétamine, d'héroïne et de précurseurs. Environ 65 % des passeurs de drogues arrêtés étaient des ressortissants nigériens, et Ethiopian Airlines était la compagnie aérienne la plus fréquemment utilisée par les passeurs.

9. En 2017, la Cellule aéroportuaire anti-traffic de Lagos a réalisé une saisie d'éphédrine qui comprenait environ 26,66 kg à destination du Mozambique, 26,2 kg à destination de la Tanzanie et plus de 75 kg à destination de l'Afrique du Sud. Tous les passeurs arrêtés étaient des ressortissants nigériens.

10. En ce qui concerne les procédures faisant suite aux saisies, les cellules aéroportuaires anti-traffic ne sont pas responsables des enquêtes judiciaires. Avec l'aide de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'ONUDC a mis en place un programme de formation spécialisé à l'intention des agents, afin notamment de les sensibiliser aux bonnes pratiques à suivre lors des enquêtes consécutives aux saisies. Ces activités de formation ont eu lieu à Lagos et Niamey. Un procureur national nigérien a participé au cours de formation organisé à Niamey. Au Mali, un procureur national était présent lors d'une session de mentorat destinée à l'équipe aéroportuaire de Bamako. Une coopération a également été menée entre le projet AIRCOP et le programme mondial de renforcement de la coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale sur l'itinéraire emprunté par la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest (CRIMJUST), afin de sélectionner des affaires de saisies et d'aider les pays tout au long du processus d'enquête.

11. Au Nigéria, l'Union européenne a financé un projet de lutte contre les drogues et la criminalité organisée s'y rapportant, que met en œuvre l'ONUDC et dans le cadre duquel l'action menée par les partenaires nigériens et les États membres de la CEDEAO continue d'être appuyée. Depuis 2015, quatre forums régionaux consacrés au renseignement en matière de criminalité liée aux drogues ont été organisés à ce titre avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest ; y ont participé des représentants de 11 pays de la sous-région ainsi que du Brésil et du Japon. Pour faire suite à ces forums, et en partenariat avec le programme « Route de la cocaïne » de l'Union européenne, trois réunions de planification ont été organisées au cours du premier semestre de 2018 entre les organismes du Ghana et du Nigéria chargés des enquêtes sur les drogues, ce qui a permis aux deux pays de mener avec succès des opérations conjointes en mai et juin 2018. Depuis 2015, dans le cadre du projet, l'ONUDC a dispensé 119 cours sur la détection et la répression à plus de 2 700 agents issus de sept organismes nigériens. Les thèmes abordés comprenaient les enquêtes judiciaires, le renseignement, la formation des agents des services de détection et de répression, les poursuites, le blanchiment d'argent et la détection et la répression.

12. Dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs, des projets sont menés en Afrique, en Amérique centrale et du Sud, ainsi qu'en Asie centrale et du Sud. L'initiative est essentiellement axée sur la mise en place de services mixtes de contrôle portuaire, composés des services des douanes, de la police et d'autres structures comme la gendarmerie et les services de détection et de répression en matière de drogue. En Afrique de l'Ouest, des services situés au Bénin, au Ghana, au Sénégal et au Togo ont reçu un appui dans le cadre du Programme.

13. L'ONUDC a continué de soutenir les cellules interinstitutionnelles spécialisées dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée. La Cellule sierra-léonaise de lutte contre la criminalité transnationale organisée est pleinement opérationnelle et présente à ce jour de très bons résultats. Depuis sa création en août 2010, elle a enquêté sur 649 affaires, qui ont donné lieu à des poursuites à l'encontre de 410 criminels. Elle mène régulièrement des opérations dans des zones vulnérables et dispose d'un champ d'action assez large dans le pays, y compris en mer. Elle a participé à plusieurs enquêtes internationales menées sur des affaires de criminalité transnationale organisée, ainsi qu'à des opérations conjointes et à des échanges de renseignements avec son homologue du Libéria.

14. La Cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée du Libéria est elle aussi pleinement opérationnelle. Depuis sa création en juin 2011, elle a joué un rôle, comme chef de file ou participant, dans des enquêtes relatives à 136 affaires pénales. Il a été mis en œuvre un ensemble complet d'activités de renforcement des capacités, ainsi que des services d'appui logistique et opérationnel.

15. La Cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée de Côte d'Ivoire est devenue opérationnelle en 2017 et a obtenu des résultats prometteurs, notamment la participation à 228 opérations et la conduite des interrogatoires de 424 suspects. En outre, elle a contribué à la saisie de 60 tonnes de médicaments contrefaits, de 50 kg de cannabis, de 2 kg de cocaïne, de 20 m³ de bois de vène protégé et de spécimens d'espèces de faune et de flore sauvages menacées – dont 3 tonnes d'écailles de pangolin – d'une valeur de plus de 100 millions de francs CFA. En février 2017, deux laboratoires clandestins servant à la fabrication de médicaments contrefaits ont été démantelés et plusieurs suspects arrêtés.

16. La Cellule bissau-guinéenne de lutte contre la criminalité transnationale organisée est devenue opérationnelle en juin 2011. Depuis, des opérations de collecte de renseignements en amont (activités de police fondées sur le renseignement) ont été menées avec la police judiciaire ; elles ont abouti à des enquêtes concernant 70 affaires de trafic de drogues, à des poursuites contre 133 personnes et à la saisie de 71 kg de cocaïne et de 1 353 kg de marijuana.

17. En 2017, dans le cadre du projet d'assistance technique de l'ONUDC financé par les États-Unis d'Amérique et destiné à aider les autorités ghanéennes à lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée, un manuel d'enquête destinée aux services de détection et de répression du pays a été mis au point. Au Ghana, l'ONUDC a formé des agents et équipé de nouveaux services régionaux de répression en matière de drogue qui feront rapport au Département des recherches criminelles du Service de police du pays.

18. En 2017, l'ONUDC a lancé un nouveau projet visant à renforcer les capacités nationales de la Gambie, de la Guinée-Bissau et du Sénégal pour ce qui est de détecter la criminalité transnationale organisée et d'enquêter sur les affaires s'y rapportant. Cette initiative offre une occasion de chercher à renforcer la coopération et la coordination des services de détection et de répression à l'échelle régionale, afin de lutter efficacement contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues en Afrique de l'Ouest.

19. Au Sénégal, dans le cadre du Programme commun ONUDC-OMS de traitement et de prise en charge des toxicomanes, la contribution de l'ONUDC a aidé à créer à Dakar un centre de prise en charge intégrée des addictions (CEPIAD), avec l'appui financier de la France et le financement d'autres partenaires, tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Trois ans après sa mise en service, le centre a déjà traité au total 1 112 usagers de drogues. En outre, 339 usagers de drogues par injection – dont 88 % étaient des usagers d'héroïne – ont été inscrits au programme d'entretien aux opioïdes, avec la prise de méthadone comme traitement de substitution. Des services de traitement pharmacologique ont été mis en place, ainsi que la gestion des comorbidités liées à l'abus de drogues, la prévention du VIH et des activités de soin et de réduction des risques. Le centre, qui s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire, est également relié à un réseau de travailleurs sociaux et de volontaires locaux qui mènent une action de sensibilisation et aiguillent ceux qui en ont besoin vers les services compétents.

20. Dans le cadre de son projet d'appui au Plan d'action régional de la CEDEAO pour la lutte contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest, l'ONUDC a organisé, conjointement avec la CEDEAO et à l'intention des organisations de la société civile des États membres de la CEDEAO et de la Mauritanie, un atelier de renforcement des capacités en matière de prévention et de traitement de la toxicomanie, qui s'est tenu à Abuja, du 7 au 9 janvier 2018. Cet atelier a permis aux participants d'acquérir des compétences et des connaissances pour concevoir et mettre en œuvre, sur la base de données factuelles, des actions de prévention efficaces ciblant des groupes vulnérables, notamment les enfants et les jeunes. Il a aussi donné l'occasion à 32 représentants de la société civile d'Afrique de l'Ouest de mutualiser des bonnes pratiques concernant la collecte de données sur la mise en œuvre des actions de prévention. À la fin de la réunion, les points de contact des organisations de la société civile des États membres de la CEDEAO ont demandé

la création d'un réseau des organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest sur l'abus de drogues, en vue d'une meilleure coordination des efforts que les organisations déploient en faveur de la prévention et du traitement de la toxicomanie dans la sous-région.

21. En 2017, dans le cadre de la mise en œuvre du projet susmentionné, l'ONUDC, la CEDEAO et l'Union européenne ont octroyé des subventions à l'appui d'initiatives de prévention novatrices et pilotes dans quatre pays : Burkina Faso, Libéria, Mauritanie et Sierra Leone. Des projets pilotes de prévention susceptibles d'être reproduits dans la région ont été sélectionnés et financés. L'ONUDC a fourni aux bénéficiaires (organisations de la société civile) une assistance technique pour la mise en place d'activités de prévention conformes aux lignes directrices et normes internationales. Il a également organisé, à l'intention des bénéficiaires de subventions, des séances d'encadrement à visée formative sur les normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues, avec une attention particulière pour les jeunes et les groupes à risque.

22. L'ONUDC a facilité la mise en place de programmes universitaires visant à former des spécialistes de l'addiction et encouragé l'adoption d'une approche qui prenne en compte la santé publique et les droits de l'homme. Ces efforts soutenus ont débouché sur la création, en février 2018, du premier diplôme universitaire en addictologie de l'Afrique de l'Ouest, à la faculté de médecine de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. L'objectif principal du programme est d'améliorer la qualité des ressources humaines engagées dans les soins aux usagers de drogues, s'agissant notamment du respect des droits fondamentaux de ces derniers, et de contribuer à l'évolution des méthodes thérapeutiques en favorisant une meilleure connaissance de l'addictologie au Sénégal et dans la région.

23. En 2017, dans le cadre du Programme commun ONUDC-OMS de traitement et de prise en charge des toxicomanes, l'ONUDC a continué de fournir un appui aux consultations nationales organisées en Côte d'Ivoire sur la révision du cadre juridique et administratif qui régit les questions liées aux drogues. L'objectif principal de la réforme était de promouvoir une approche du contrôle des drogues axée sur la santé. La nouvelle version de la loi de 1988 sur les drogues a été mise au point par des experts nationaux avec l'appui technique de l'ONUDC ; le projet a été soumis au Ministère de l'intérieur et au Parlement pour validation. L'ONUDC a également apporté un soutien technique aux pays d'Afrique centrale et de l'Ouest lors de plusieurs consultations nationales et régionales menées en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui a eu lieu en 2016.

24. Dans le cadre du projet que met en œuvre l'ONUDC avec des fonds de l'Union européenne afin de lutter contre les drogues et la criminalité organisée s'y rapportant au Nigéria, des progrès ont été accomplis en matière de prévention de la toxicomanie, de traitement et de soins, avec notamment les réalisations suivantes :

- a) Mise au point de normes nationales minimales en matière de traitement de la toxicomanie ;
- b) Élaboration de lignes directrices normalisées sur les politiques et pratiques en matière de conseil sur les drogues ;
- c) Élaboration de lignes directrices sur le traitement de la toxicomanie en milieu non hospitalier ;
- d) Création de 11 centres modèles de traitement de la toxicomanie et de 5 centres de proximité offrant des services de traitement de la toxicomanie, et appui aux activités de ces centres ;
- e) Formation de plus de 1 500 professionnels de santé dans les domaines du traitement de la toxicomanie et du conseil sur les drogues ;

f) Mise en place du réseau épidémiologique nigérian sur l'usage de drogues, qui collecte régulièrement des données sur les usagers de drogues pris en charge, et a publié des rapports annuels pour 2015, 2016 et 2017 ;

g) Ajustement et essai randomisé contrôlé d'un programme de prévention de l'usage de drogues en milieu scolaire suivi par 32 établissements intitulé « Unplugged » (Décrocher), dont les effets positifs ont ainsi été démontrés, puis expansion de ce programme en 2017 et 2018 ;

h) Ajustement du programme de prévention de l'usage de drogues destiné aux familles intitulé « Strengthening Families » (Familles fortes), et organisation d'activités de formation en rapport avec ce programme ;

i) Élaboration d'un programme de formation sur la sensibilisation aux drogues et tenue de 11 sessions qui ont été suivies par 284 agents de services de détection et de répression ;

j) Élaboration d'un programme de sensibilisation aux drogues en milieu scolaire ;

k) Réalisation de la première enquête nationale sur l'usage de drogues au Nigéria, dont les résultats devraient être publiés en septembre 2018.

25. Comme indiqué dans l'édition 2017 du *Rapport mondial sur les drogues*, les plus grosses saisies d'opioïdes pharmaceutiques à l'échelle mondiale ont été enregistrées en Afrique, principalement en Afrique centrale et de l'Ouest, où de vastes volumes de tramadol ont été interceptés. Le Bénin était le deuxième plus gros destinataire d'expéditions commerciales de tramadol enregistrées depuis l'Inde ; les envois étaient destinés au Sahel, où les niveaux de consommation et d'abus de cette substance sont élevés. Les groupes les plus directement touchés sont les adolescents et les jeunes adultes, à la recherche de l'état de « défoncé » provoqué par les drogues illicites ; les travailleurs manuels et les conducteurs professionnels en quête d'un « coup de fouet » qui les aide à tenir pendant leurs longues heures de travail ; et les personnes souffrant de maladies mentales ou physiques pour qui l'usage abusif de substances est une forme d'automédication. Conscient de cette menace grandissante, l'ONUDC s'affaire à l'organisation d'un atelier régional sur la crise soulevée en Afrique de l'Ouest par l'usage abusif de tramadol et d'autres médicaments soumis à prescription, atelier qui se tiendra en 2018 et aura pour but de cerner les défis en jeu et de rechercher des solutions.

26. Au cours de la période 2016-2017, le réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest, soutenu par l'ONUDC, a dispensé un cours de formation de formateurs sur la coopération judiciaire internationale et les méthodes d'apprentissage des adultes. Ce cours a été suivi par 113 praticiens issus de tous les États membres du réseau, qui ont ensuite transmis leurs connaissances à leurs homologues nationaux. Au total, 333 procureurs, juges et agents des services de détection et de répression ont bénéficié de l'activité de formation, ce qui les a mis mieux à même de mener des enquêtes et des poursuites dans les affaires de criminalité transnationale organisée. Le réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest, qui coopère avec le programme CRIMJUST, a récemment participé à des cours de formation sur la coopération internationale et l'efficacité des enquêtes et des poursuites dans les affaires de criminalité organisée et de trafic de drogues, à l'intention de fonctionnaires du Ghana et du Nigéria. Ces cours se sont déroulés en septembre 2017 (Nigéria), mars 2018 (Ghana) et juillet 2018 (Nigéria).

27. En application de la résolution 8/1 de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, intitulée « Renforcer l'efficacité des autorités centrales dans le domaine de la coopération internationale en matière pénale pour lutter contre la criminalité transnationale organisée », l'ONUDC a organisé une réunion informelle de groupe d'experts de deux jours, qui s'est tenue à Vienne les 5 et 6 octobre 2017. Le réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest encourage tous ses États membres à améliorer l'efficacité de

leurs autorités centrales aux fins du traitement efficace des demandes de coopération internationale en matière pénale (aussi bien reçues qu'envoyées).

28. En août 2017, le réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest a lancé une initiative visant à aborder la question de la lutte contre l'extrémisme violent du point de vue des réponses que peut apporter le secteur de la justice pénale et de la collaboration entre ce secteur et la société civile au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal. L'accent a été mis sur la promotion et le renforcement de la collaboration et de l'échange d'informations avec les acteurs de la justice pénale. En mars 2018, les participants à une conférence tenue à Dakar ont examiné les conclusions de l'étude et rédigé l'Appel à l'action de Dakar, en vue de fournir des recommandations concrètes aux gouvernements, aux systèmes de justice pénale et à la société civile.

29. En 2018, dans le cadre du projet PROMIS, le réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest a commencé à travailler en coordination avec le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUDC sur une initiative qui vise à renforcer la coopération judiciaire internationale en finançant l'envoi d'un magistrat d'un pays d'Afrique de l'Ouest dans un pays d'Europe comme moyen de faciliter l'entraide judiciaire dans les affaires de criminalité transnationale organisée, et notamment dans celles qui ont trait au trafic de migrants. Le Bureau régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre a appuyé l'envoi d'un procureur nigérian en Italie pour cinq mois, afin d'établir des rapports directs entre les autorités centrales respectives des deux pays et d'améliorer leur collaboration sur les affaires en cours. Dans le cadre du réseau susmentionné et du projet PROMIS, des magistrats subventionnés pourraient être affectés en Afrique de l'Ouest ou dans un pays d'Europe afin de faciliter l'échange d'informations sur des affaires en cours. Cette initiative permettrait le renforcement de l'entraide judiciaire, l'acquisition par les magistrats d'une connaissance de première main des tendances en matière de criminalité organisée dans les deux pays ou régions, et l'établissement d'une communication directe entre procureurs et enquêteurs du pays hôte et du pays d'origine.

30. Le réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest et les responsables du portail de gestion des connaissances SHERLOC (Mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité) ont engagé une nouvelle collaboration concernant la collecte d'informations sur la jurisprudence et les affaires nationales en matière de criminalité organisée ainsi que sur les lois relatives à l'entraide judiciaire et à l'extradition. Le but de l'ONUDC est de recueillir des exemples d'affaires dans lesquelles l'Afrique de l'Ouest a mené avec succès une coopération internationale ou régionale qui a conduit à la poursuite d'auteurs d'infractions, et d'intégrer ces exemples dans la base de données sur la jurisprudence du portail SHERLOC.

IV. Afrique centrale

31. Les activités de l'ONUDC en Afrique centrale restent fortement limitées par manque de ressources. Toutefois, des progrès remarquables ont été accomplis dans le cadre du projet AIRCOP, mis en œuvre dans les aéroports camerounais de Douala et Yaoundé pour lutter plus efficacement contre le trafic de drogues et d'autres substances dans la région. Les agents des Cellules aéroportuaires anti-traffic de Douala et Yaoundé ont pris part à plusieurs activités de formation afin d'améliorer leur capacité à lutter contre le trafic de drogues par voie aérienne. Les deux cellules sont désormais opérationnelles.

32. Depuis qu'elles sont devenues opérationnelles, les cellules aéroportuaires anti-traffic du Cameroun ont saisi 20 kg de cocaïne, 100 kg de méthamphétamine, 27 kg d'amphétamine, 37 kg de cigarettes et autres produits du tabac, 680 kg de médicaments contrefaits ou illicites et 555 kg de khat.

V. Afrique australe

33. Depuis quelques années, l'Afrique australe devient une plaque tournante de plus en plus importante du trafic d'opiacés par voie aérienne depuis l'Asie occidentale, la République-Unie de Tanzanie étant l'un des principaux pays de transit.

34. On a relevé plusieurs affaires concernant le trafic d'héroïne depuis le Pakistan à destination des États-Unis. En juin 2017, la police d'Afrique du Sud a saisi 963 kg d'héroïne dans un domaine viticole, ce qui constituait la plus grosse saisie jamais enregistrée dans le pays. En outre, les cellules aéroportuaires anti-traffic opérationnelles d'Afrique de l'Ouest ont saisi à ce jour plus de 48 kg d'héroïne acheminée par voie aérienne depuis l'Afrique australe.

35. Les saisies de cocaïne sont également en hausse. En 2017, 480 kg de cette drogue à destination ou en provenance d'Afrique australe ont été saisis par les cellules aéroportuaires anti-traffic créées dans le cadre du projet AIRCOP en Afrique de l'Ouest et en Amérique latine. À l'aéroport international de São Paulo-Guarulhos, au Brésil, 207 kg de cocaïne à destination de Johannesburg (Afrique du Sud) ont été saisis.

36. Le trafic de méthamphétamine a également augmenté. Entre 2011 et 2017, les cellules aéroportuaires anti-traffic d'Afrique ont intercepté 403 kg de méthamphétamine à destination d'Afrique australe. Depuis début 2018, les cellules des aéroports de Lagos et de Cotonou ont intercepté 20 kg de méthamphétamine à destination de Johannesburg et 34,5 kg en partance pour Maputo. L'Afrique australe a également été touchée par le détournement de précurseurs chimiques, notamment de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine, substances utilisées dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine.

37. En 2018, le Mozambique est devenu membre du projet AIRCOP et des agents des services de détection et de répression de l'aéroport international de Maputo ont reçu une formation destinée à améliorer leur compréhension des concepts et techniques de détection et de répression, ainsi que des itinéraires que suivent les trafiquants de drogues et du mode opératoire qu'ils utilisent. La formation a porté également sur les cadres juridiques pertinents et les normes professionnelles de respect de la vie privée et de l'intégrité se fondant sur les droits de l'homme à observer lors de l'exercice des fonctions d'interception et d'enquête. Au cours de la formation, des opérations ont été menées à titre de travaux pratiques, et les agents des services de détection et de répression de l'aéroport ont réalisé trois saisies : une saisie de diamants non déclarés sur un national chinois et deux saisies de cocaïne sur des ressortissants ivoirien et nigérian. Cette formation était la première étape en vue de la création de la Cellule aéroportuaire anti-traffic de Maputo, qui fera partie du projet AIRCOP.

38. En 2017, l'ONUDC a continué d'appuyer le réseau interinstitutionnel d'Afrique australe pour le recouvrement d'avoirs (ARINSA), qui apporte son soutien au réseau de praticiens travaillant dans le domaine de la confiscation d'avoirs et du produit du crime. ARINSA offre aux pays une plateforme qui leur permet de localiser et de confisquer le produit de toutes les infractions graves, y compris le trafic de drogues. Il facilite également les demandes d'informations relatives à l'entraide judiciaire internationale et régionale concernant ces mêmes infractions.

39. En 2017, le réseau ARINSA a permis à ses États membres de saisir ou de confisquer pour plus de 47 300 000 dollars d'avoirs, comme indiqué par ces États sur la plateforme d'information sécurisée du réseau. En tout, 30 procureurs d'États membres du réseau ont bénéficié du programme d'affectation de procureurs mené au Ministère public sud-africain, ce qui leur a donné l'occasion de mettre en commun leurs expériences et bonnes pratiques concernant le suivi du produit du crime dans les affaires pénales et civiles. Grâce aux programmes de mentorat mis en œuvre à l'Eswatini, au Lesotho, à Madagascar, au Mozambique, en Namibie, en République-Unie de Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe, les ministères publics et

autres autorités nationales concernées ont reçu l'aide pratique d'experts pour traiter des affaires réelles. Au total, 641 juges, magistrats, procureurs, gardes forestiers, enquêteurs financiers et agents des services de détection et de répression des États membres du réseau ont reçu une formation dans le cadre d'ateliers régionaux et nationaux, ainsi que lors de séminaires judiciaires sur le blanchiment d'argent, la cybercriminalité, le financement du terrorisme, la propriété effective, les techniques de base d'enquête financière et le suivi du produit de la criminalité liée aux espèces sauvages.

40. L'ONUDC a élaboré un guide sur le suivi de la chaîne financière de la criminalité liée aux espèces sauvages, à l'intention des premiers intervenants et des agents de première ligne chargés de faire face à un large éventail d'infractions liées aux espèces sauvages commises par recherche du profit. Avec ce guide, les premiers intervenants disposeront d'une base solide pour faire en sorte que les preuves qu'ils relèvent et conservent puissent servir à mener plus loin l'enquête, et notamment à suivre la trace des fonds, afin de mettre au jour et de contrecarrer les activités illicites des groupes criminels organisés qui s'en prennent aux espèces sauvages. Le lancement du guide est prévu en août 2018.

VI. Afrique de l'Est

41. L'ONUDC a poursuivi ses activités de soutien au titre de la deuxième phase de son Programme régional pour l'Afrique de l'Est pour la période 2016-2021, intitulé « Promotion de l'état de droit et de la sécurité humaine ». Le volet consacré à la lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics vise en priorité le trafic de drogues, la traite des personnes et le trafic de migrants, les flux financiers illicites et le recours aux réseaux de transport à des fins de trafic, y compris la criminalité maritime. Le Programme encourage la coopération en matière de lutte contre le trafic de drogues et aide les États Membres à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs.

42. Du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017, l'ONUDC et le Gouvernement kényan ont accueilli une conférence interrégionale sur la lutte contre le problème mondial de la drogue. Des participants d'Afrique de l'Est, d'Amérique latine et d'autres pays d'Afrique et d'Asie occidentale y ont échangé des vues sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés dans la lutte contre l'abus et le trafic de drogues, dans le but d'améliorer les réponses nationales et régionales en encourageant la coopération et en favorisant une approche équilibrée qui s'attache à l'offre de drogues illicites et aux conséquences sanitaires et sociales de la toxicomanie. Le document final élaboré pendant le débat ministériel de clôture comporte plusieurs recommandations visant à mieux traiter le problème de la drogue en Afrique de l'Est.

43. À la suite de la réunion de haut niveau de 2016 des ministres de l'intérieur de la région de l'océan Indien sur la question de la lutte contre le trafic de drogues, qui s'est tenue à Colombo, et de l'adoption de la Déclaration de Colombo, l'ONUDC a continué de coopérer activement avec les membres du partenariat. Dans la Déclaration, il est demandé aux États qui bordent l'océan Indien de se réunir chaque année dans le cadre du Partenariat de la route du Sud du Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime afin d'évaluer la menace que constitue le trafic de drogues dans l'océan Indien, de rendre compte à ce sujet et d'élaborer une approche coordonnée pour combattre ce trafic.

44. Le Partenariat de la Route du Sud offre une plateforme de coordination qui permet aux offices nationaux de lutte contre la drogue et aux partenaires internationaux de déterminer les domaines prioritaires et de coordonner l'action qu'ils mènent pour atteindre les objectifs communs. Il permet également d'entretenir des contacts réguliers et de mener des activités de recherche sur la route du Sud, y compris la collecte de données statistiques.

45. Au cours de la période considérée, les efforts de coordination entre membres du Partenariat de la Route du Sud ainsi qu'entre services de détection et de répression dans la région ont permis d'importantes saisies de drogues au Kenya, à Madagascar et en République-Unie de Tanzanie. En République-Unie de Tanzanie, 111 puis 64 kg d'héroïne ont été saisis respectivement en octobre 2017 et en décembre 2017. On a saisi en juin 2018 à Madagascar 140 kg de divers types de drogues, dont 18 kg d'héroïne. On estime que les stupéfiants ainsi saisis avaient été transportés par voie maritime. Au Kenya, 10 kg d'héroïne ont été saisis en mars 2018.

46. Lors de la réunion ministérielle de la Commission de l'océan Indien, tenue à Maurice du 26 au 29 avril 2018, le Partenariat de la Route du Sud a été identifié comme le principal mécanisme de lutte contre le trafic de stupéfiants dans l'océan Indien. La déclaration ministérielle adoptée à l'issue de la réunion appelle les États riverains de l'océan Indien à coordonner une initiative de lutte contre la drogue dans le cadre du Partenariat.

47. Diverses activités maritimes illégales (dont le trafic de drogues) sont pratiquées le long de la côte entre le Kenya et la Somalie. Dans le cadre de son Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, l'ONUDC a continué de collaborer avec la police maritime kényane à Lamu, tout en projetant de rétablir la coopération lorsque des fonds seront disponibles. L'Office avait précédemment présenté des formations conçues spécifiquement pour renforcer les capacités visant à lutter efficacement contre la criminalité maritime, notamment en matière d'interception de drogues. En outre, des formations spécialisées ont été proposées sur certains types d'infractions commises en milieu maritime, notamment le trafic de drogues, à travers des exercices pratiques de visite, d'arraisonnement, de fouille et de saisie en mer visant à mettre en évidence la contrebande de stupéfiants dans des compartiments dissimulés. Le Programme a également pour but d'améliorer les capacités de communication entre la police maritime et les unités rurales de gardes-frontière pour assurer la coordination des opérations en mer et sur terre.

48. Les unités de contrôle portuaire constituées en Afrique de l'Est dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs sont maintenant opérationnelles au Kenya dans le port de Mombasa, en République-Unie de Tanzanie dans le port de Dar es-Salaam et en Ouganda dans le port sec de Kampala. Un expert du Programme a été nommé de manière permanente en Afrique de l'Est pour appuyer la formation professionnelle et assurer le suivi de toutes les unités de la région, auxquelles on a fourni des trousseaux d'identification des drogues pour renforcer leurs capacités de détection dans le cadre de la lutte contre le trafic régional.

49. Dispensées en Ouganda du 21 au 25 mai 2018 et au Kenya du 18 au 27 juillet 2018, des activités de formation ont visé à mettre en place des unités de contrôle du fret aérien à l'aéroport international d'Entebbe et à l'aéroport international Jomo Kenyatta.

50. Dans le cadre du Projet de communication aéroportuaire AIRCOP, l'ONUDC a entamé des activités à l'aéroport international Jomo Kenyatta, en commençant par une formation de renforcement des capacités pour rendre opérationnelle l'équipe aéroportuaire conjointe chargée des interceptions, dans le but d'améliorer la détection et l'interception de drogues transportées par des passagers. Des cellules aéroportuaires ont également été créées en Éthiopie et au Mozambique.

51. L'ONUDC a organisé un atelier interrégional de formation portant sur la compréhension internationale des flux financiers illicites liés à la route du Sud empruntée pour le trafic d'opiacés et sur les moyens de les perturber. Tenu à Zanzibar (Tanzanie) du 27 février au 3 mars 2017, l'atelier visait à renforcer la coopération entre les régions.

52. L'ONUDC a continué de travailler dans la région à la mise en place d'une approche globale en matière de lutte contre le VIH/sida et de prévention de l'usage de drogues. Ses activités ont également porté sur le traitement, les soins et le soutien à apporter aux toxicomanes, notamment les usagers de drogues injectables, entre

autres en milieu carcéral. L'Office a ainsi mis en route un programme destiné à réduire la morbidité et la mortalité parmi les usagers de drogues au Kenya. Au cours du premier semestre 2018, on comptait plus de 2 000 toxicomanes (dont des usagers de drogues injectables) bénéficiaires d'un traitement de substitution à la méthadone dans quatre centres de soins offrant des traitements de substitution aux opioïdes dans les régions côtières du Kenya. Il est déjà prévu d'ouvrir un cinquième centre, qui devrait être opérationnel dans le comté de Lamu à la fin de 2018.

53. L'ONUDC a organisé une évaluation de la consommation de drogues chez les policiers des grades inférieurs (constables, caporaux et sergents) dans sept comtés kényans, qui a été menée par les forces nationales de police du Kenya.

54. En 2017, l'ONUDC a fourni un appui aux autorités éthiopiennes et mauriciennes en vue de l'élaboration de plans directeurs nationaux contre la drogue.

VII. Afrique du Nord

55. L'ONUDC a continué d'apporter son soutien aux pays d'Afrique du Nord dans le cadre du Programme régional pour les États arabes, qui vise à prévenir et à combattre la criminalité, le terrorisme et les menaces sanitaires et à renforcer les systèmes de justice pénale, conformément aux Normes internationales relatives aux droits de l'homme (2016-2021). Lancé en mai 2016, le Programme prend en compte le nouvel ensemble de défis auxquels l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient sont confrontés, tout en assurant une étroite coopération avec la Ligue arabe et ses États membres.

56. En 2018, la situation politique et sécuritaire en Afrique du Nord et au Moyen-Orient reste marquée par de nombreuses crises. Les conflits qui se poursuivent en Iraq, en Libye, en République arabe syrienne et au Yémen ont des conséquences néfastes non seulement pour ces pays et leur population, mais aussi pour les pays voisins.

57. Le trafic de cocaïne demeure un sujet de préoccupation majeur pour l'Afrique du Nord. Les principaux modes de transport ont évolué depuis la publication du rapport de 2017 de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), avec une augmentation de l'utilisation de moyens maritimes. Cette tendance est probablement liée à l'augmentation de la fabrication mondiale de chlorhydrate de cocaïne pur ces dernières années.

58. Au cours de la période considérée, il y a eu des signes d'accroissement des saisies de cocaïne. Par exemple, selon le Ministère de l'intérieur du Maroc, les saisies de cocaïne ont augmenté de 128 % en 2017 par rapport à 2016. La saisie la plus importante a été effectuée en octobre 2017, avec l'interception de 2,58 tonnes de cocaïne en provenance de la République bolivarienne du Venezuela. En novembre 2017, les douanes et les forces de sécurité du Maroc ont saisi 15 kg de cocaïne et 10 kg d'héroïne en provenance de Belgique.

59. Les saisies signalées au cours de la période 2017-2018 montrent que les trafiquants de cocaïne continuent d'utiliser les aéroports d'Afrique du Nord comme plateformes de transit. La base de données sur les saisies de drogues illicites opérées en relation avec des aéroports européens (IDEAS) indique qu'en septembre 2017, un ressortissant lituanien en provenance de Casablanca (Maroc) a été arrêté en France en possession de 2 kg de cocaïne. En novembre 2017, un ressortissant portugais a été arrêté à l'aéroport d'Orly (France), à son arrivée de Casablanca, en possession de plus de 3 kg de cocaïne.

60. Ces dernières années, l'héroïne afghane a continué d'atteindre le Moyen-Orient, malgré le nombre croissant de petites saisies en Afrique du Nord. Les forces de sécurité marocaines ont saisi 21,84 kg d'héroïne en 2017, contre 16,19 kg en 2016, soit une augmentation de 34 %. Les autorités algériennes ont indiqué que la quantité

d'héroïne saisie dans le pays en 2017 a augmenté de 51 % par rapport à 2016, pour s'établir à 2,2 kg.

61. Au cours de la période considérée, le plus gros volume d'héroïne interceptée dans la région a été saisi au bord de la mer Rouge, à Safaga (Égypte), au début de 2018. Quatre mois plus tôt, le Ministère égyptien de l'intérieur avait saisi 200 kg d'héroïne et 10 kg de métamphétamine cristalline au même endroit.

62. Le trafic de tramadol (essentiellement en provenance d'Inde) est florissant en Afrique du Nord. Pendant la période considérée, plusieurs tonnes de tramadol à destination de la Libye ont été saisies dans la région, en provenance de différents pays, notamment la Grèce, l'Italie et la Turquie.

63. Les saisies de cannabis en Afrique du Nord, particulièrement en Algérie et au Maroc, ont sensiblement diminué au cours des trois dernières années.

64. On a constaté en 2017 que les saisies de cannabis dans les ports européens avaient fortement baissé, ce qui s'explique principalement par le renforcement des mesures de contrôle dans certains ports maritimes d'Afrique du Nord, notamment à Beni Ensar (Maroc), qui a fait échouer certaines tentatives de contrebande. Les saisies de résine de cannabis et de cocaïne se sont poursuivies en 2018 ; plusieurs d'entre elles ont été le fait des autorités italiennes et marocaines, tant dans des ports maritimes que dans des aéroports, alors que des réseaux de contrebande faisaient transiter les drogues.

65. Le trafic de résine de cannabis par voie terrestre s'est étendu aux pays du Sahel, notamment le Niger. Un véhicule chargé de 72 kg de résine de cannabis, en provenance du Nigéria, a été saisi par la Police nigérienne. Les contrebandiers avaient l'intention d'atteindre la Libye via Agadez, point de transit important au Niger pour les opérations de contrebande.

66. L'amphétamine en provenance d'Afrique de l'Ouest transite de plus en plus fréquemment par l'Afrique du Nord en direction de l'Europe ou de l'Asie de l'Est. Selon la base de données IDEAS, trois ressortissants nigériens ont été arrêtés en France, en provenance de Casablanca, en décembre 2017, janvier 2018 et février 2018 ; ils transportaient respectivement 5, 3,9 et 4,5 kg de métamphétamine cristalline. En mai 2018, un ressortissant marocain en provenance d'Amsterdam a été arrêté en France en possession plus de 5 kg d'amphétamine.

67. Afin d'aider les pays d'Afrique du Nord à consolider leur réponse au trafic transfrontalier, le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a poursuivi ses travaux dans plusieurs domaines au cours de la période 2017-2018. L'accent a été mis sur le renforcement des contrôles aux frontières et de la coopération régionale, notamment à travers le durcissement du contrôle des conteneurs et des aéroports, et l'amélioration des capacités à assurer la sécurité des points de passage aux frontières terrestres et dans les principales villes situées sur les itinéraires de trafic de la région. À cet égard, on s'est également employé à renforcer les capacités d'enquête dans l'ensemble de la région, afin d'encourager les enquêtes fondées sur le renseignement pour démanteler les réseaux criminels.

68. En matière de renforcement des capacités, l'ONUDC a élaboré vers la fin de 2017 une démarche globale couvrant l'Égypte, la Libye, le Maroc et la Tunisie, en vue d'apporter un soutien accru à ces pays pour faire face aux défis croissants posés par les groupes criminels organisés impliqués dans le trafic de migrants et la traite des personnes. Il s'agissait d'aider les autorités nationales (en particulier les services de détection et de répression et les agents de la justice pénale) à adopter une approche qualitative axée sur le démantèlement des réseaux criminels. Pour y parvenir, les interventions ciblaient quatre domaines d'importance stratégique pour lutter efficacement contre le trafic de migrants et la traite des personnes à destination de l'Afrique du Nord, la traversant ou en provenant, à savoir : a) renforcement des capacités d'identification et d'interception aux points de passage frontaliers et dans les principales villes situées le long des itinéraires de contrebande, notamment en améliorant l'échange d'informations et la coopération au niveau régional ;

b) amélioration des capacités des agents des services de détection et de répression et des autres agents chargés d'enquêter efficacement sur les affaires de trafic de migrants et de traite des personnes, notamment en mettant l'accent sur l'assistance aux victimes et leur protection ; c) appui à la spécialisation des services de détection et de répression en mettant en place des connaissances et des compétences solides sur l'utilisation de techniques d'enquête spéciales, y compris l'analyse de données de renseignement criminel, la criminalistique et la criminalistique numérique, et ; d) renforcement des capacités des personnels judiciaires en matière de poursuites et de jugement efficaces dans les affaires de trafic de migrants et de traite des personnes, notamment par le biais de la coopération régionale et internationale. La mise en œuvre du projet devrait commencer en août 2018.

69. Dans le cadre de son projet régional de contrôle des frontières terrestres et de coopération régionale, l'ONUDC a organisé le premier forum régional pour l'Afrique du Nord et le Sahel sur le renforcement de la coopération en vue de lutter contre les trafics et la criminalité transnationale organisée, qui a réuni des délégations de haut niveau venues d'Algérie, du Burkina Faso, du Tchad, de Libye, de Mauritanie, du Niger, et de Tunisie. Au cours du forum, les représentants de l'ONUDC ont présenté les tendances et les faits récents concernant le terrorisme et la criminalité transnationale organisée (liés en particulier aux trafics de drogues, d'armes à feu et d'êtres humains) qui touchent les deux régions, et passé en revue les meilleures pratiques pour lutter efficacement contre ces problèmes. Les pays participants ont par ailleurs analysé et identifié les mécanismes de coopération opérationnelle régionale existants et étudié divers moyens d'optimiser leur utilisation. Les piliers techniques et opérationnels analysés comprenaient : a) la coopération douanière régionale, b) le dispositif de coopération régionale du Mécanisme de coopération policière de l'Union africaine, c) la force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (mécanisme de coopération régionale), et d) la coopération régionale en matière de justice.

70. L'ONUDC aide également les autorités algériennes et tunisiennes à mettre en place une nouvelle approche coordonnée de la gestion des contrôles douaniers et policiers entre les deux pays afin de faciliter la coopération opérationnelle dans la lutte contre les activités criminelles transfrontalières (y compris à visée terroriste). Dans ce contexte, l'Office appuie la mise en place d'un modèle régional de coordination opérationnelle entre les forces de police et les douanes des deux pays. Celui-ci facilitera les contrôles douaniers et policiers aux frontières grâce à des procédures opérationnelles conjointes normalisées, des contrôles douaniers uniques, l'échange d'informations et de données entre points de passage frontaliers, et la mise en œuvre d'un protocole d'accord type sur la gestion coordonnée aux postes frontaliers dans les deux pays.

71. Outre le soutien qu'il apporte à la coopération entre l'Algérie et la Tunisie, l'ONUDC a appuyé le renforcement des capacités des autorités algériennes, comme cela avait été fait pour la Tunisie, créant ainsi des possibilités de synergies supplémentaires. Un plan de formation tenant compte des spécificités du contexte algérien a été élaboré ; il comporte des modules sur les indicateurs de risque et leur mise à jour régulière, les techniques de recherche, les méthodes de débriefing, la collecte et la communication de preuves conformément aux procédures pénales, la collecte de données de renseignement, la gestion des informateurs, les techniques de surveillance et la rédaction de rapports. La mise en œuvre de ce plan a commencé en mars 2018 par une formation sur les documents frauduleux, organisée à l'intention de 40 agents en contact direct avec le public dans différents aéroports, ports et postes frontières terrestres ainsi que d'agents des ministères de l'intérieur, de la défense et des transports, et des douanes. L'ONUDC fournira également du matériel de détection des fraudes documentaires qui sera utilisé aux postes frontières.

72. Dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs, l'ONUDC a continué d'aider les ports maritimes marocains de Tanger Med et Casablanca. La coopération s'est également poursuivie avec la Tunisie, par l'intermédiaire de l'Unité de contrôle portuaire au port de Radès, chargée de repérer, de cibler et d'inspecter les conteneurs et les cargaisons à haut risque utilisés par les groupes criminels organisés

pour transporter des marchandises illicites, y compris à des fins terroristes. La Tunisie a demandé à tous les ports maritimes de participer au Programme mondial de contrôle des conteneurs. Le Programme a pour objectif le renforcement des capacités des pays pour ce qui est de repérer et d'inspecter les conteneurs et les cargaisons à haut risque, en vue de prévenir les trafics et de faciliter le commerce aux niveaux national et international. L'ONUDC a reçu des demandes de plusieurs autres pays de la région et s'emploie actuellement à mobiliser les fonds nécessaires pour les intégrer au programme.

73. En 2017 et 2018, l'expansion du projet AIRCOP en Afrique du Nord a permis de poursuivre le renforcement, dans certains aéroports internationaux, des capacités de détection et d'interception des passagers suspects et des trafics opérés par des passagers ou effectués par fret ou courrier postal. Une cellule aéroportuaire antitrafic a été créée à l'aéroport international Queen Alia d'Amman. Le Maroc est un des pays associés au projet. Des discussions sont en cours avec l'Algérie et la Tunisie pour adapter la mise en œuvre du projet en fonction des différents contextes et besoins nationaux.

74. Les taux de transmission du VIH et la consommation de drogues continuant d'augmenter dans la région, l'ONUDC entend appuyer l'élaboration de textes de loi, de politiques, de stratégies, de directives et de pratiques relatifs à la prévention, au traitement et à la prise en charge de la toxicomanie, ainsi que de propositions d'ensemble au regard des interventions clefs de prévention, de traitement et de soins du VIH pour les usagers de drogues injectables et les détenus. La législation, les politiques et les pratiques existantes sont actualisées compte tenu des données scientifiques sur la consommation de drogues, la toxicomanie et le VIH, en vertu des obligations internationales en matière de droits de l'homme.

75. En 2017, l'ONUDC a lancé un projet régional sur la prévention, le traitement, les soins et le soutien en milieu carcéral en ce qui concerne le VIH/sida. L'Égypte, le Maroc et la Tunisie sont les trois premiers pays à participer à ce projet, qui est le premier de ce type dans la région. Grâce à cette initiative, on garantira l'accès aux mesures de lutte contre l'infection par la tuberculose, le VIH et les hépatites B et C à quelque 10 000 détenus dans trois prisons en Égypte, à environ 18 000 détenus (hommes et femmes) dans cinq prisons au Maroc et à environ 10 000 détenus (hommes et femmes) dans quatre prisons ainsi qu'aux mineurs résidant dans deux centres de réadaptation spécialisés en Tunisie. Un tour d'horizon de la situation a été effectué dans toutes les prisons concernées, afin d'y évaluer l'infrastructure, l'équipement et les consommables disponibles en vue d'adapter les mesures qui seront prises.

VIII. Conclusions et recommandations

76. Suivant le principe de la responsabilité commune et partagée, les pays d'Afrique devraient continuer d'utiliser des mesures équilibrées et globales pour lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée. La dimension transnationale du trafic de drogues et de la criminalité organisée impose de renforcer la coopération régionale. Parmi les principaux domaines dans lesquels il faudrait resserrer celle-ci, on peut citer l'échange croissant d'informations dans la région, la lutte contre les flux financiers liés au trafic de drogues et la prévention du détournement des précurseurs utilisés pour fabriquer des drogues.

77. Compte tenu de ce qui précède, les États participant à la réunion voudront peut-être envisager de prendre les mesures suivantes :

a) Élaborer des stratégies régionales de lutte contre le trafic de drogues qui tiennent compte des liens qui existent entre celui-ci et d'autres formes de criminalité organisée, comme le trafic d'armes à feu et la traite des personnes, afin de combattre le problème de manière plus intégrée ;

- b) Envisager d'inclure des questions transversales telles que la lutte contre la corruption dans les projets et les stratégies de lutte contre le trafic de drogues ;
- c) Appeler l'ONUDC à continuer d'aider les pays qui ont engagé une transition politique et des réformes de la justice pénale en général et de la détection et de la répression en particulier à faire en sorte que les mesures prises soient fondées sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme ;
- d) Inviter les gouvernements à agir de manière stratégique et, pour ce faire, à ne pas se contenter de saisir des drogues et d'arrêter des acteurs du bas de la hiérarchie, mais à accorder une attention accrue au démantèlement des réseaux de trafic de drogues et, à cet égard, à recourir plus systématiquement au renseignement criminel et à demander l'appui de l'ONUDC s'il y a lieu ;
- e) Encourager les gouvernements à continuer de participer au Projet de communication aéroportuaire de façon à renforcer la lutte contre le terrorisme et les menaces que le trafic de drogues fait peser sur l'aviation civile ;
- f) Appuyer ou étendre la mise en œuvre du Programme mondial de contrôle des conteneurs au Moyen-Orient et en Afrique du Nord afin de faciliter le commerce international et de prévenir l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins de trafic illicite, de criminalité organisée et de terrorisme ;
- g) Promouvoir une approche équilibrée de la lutte antidrogue qui prévoie notamment des mesures efficaces et durables de réduction de la demande couvrant la prévention de l'usage de drogues ainsi que le traitement et la réadaptation des toxicomanes ;
- h) Inviter les États de la région à réaliser des études et évaluations de portée nationale sur les questions relatives aux drogues et à collaborer avec l'ONUDC dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités et la collecte et l'analyse d'informations ;
- i) Inviter les États à concevoir des initiatives de développement alternatif ou à revoir les initiatives qui existent dans ce domaine, avec l'appui de partenaires internationaux ;
- j) Continuer de promouvoir et de renforcer la coopération nationale, transfrontière et interorganisations afin d'uniformiser et de renforcer les contrôles frontaliers au niveau régional et de rationaliser la collecte et le partage de renseignements ;
- k) Renforcer l'appui à l'élaboration de mémorandums d'accord régionaux propres à faciliter la coopération et l'échange d'informations multilatéraux et l'entraide judiciaire, et envisager de conclure des mémorandums d'accord de ce type avec des organismes mondiaux et européens de premier plan tels qu'INTERPOL, l'Office européen de police, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et Eurojust.
-